

SOINS DE SANTE

Correspondant : M.C. MAROYE

Assistante administrative

Tél. : 02/739 78 33

Fax :

E-mail :

Nos références : 1270/OMZ-CIRC/Band-2011-4F

Bruxelles,

Objet

- 1. Article 27 de la nomenclature : règle interprétative 7 – Poches urinaires de jambes ;**
- 2. Informations pratiques.**

Madame, Monsieur,

- 1. Article 27 de la nomenclature : règle interprétative 7 – Poches urinaires de jambes.**

Il règne une certaine confusion sur le terrain concernant le remboursement des poches urinaires de jambes.

La règle interprétative 7 précise que les poches urinaires de jambes peuvent également être remboursée pour les patients ambulants pour la collecte d'urine en cas de perte d'urine par voie non-naturelle, comme lors de l'utilisation d'une sonde à demeure ou en cas de néphrostomie ou d'urostomie

Cette règle interprétative, parue au Moniteur belge du 11 avril 2011, entre en vigueur le 1 avril 1992.

Cette règle interprétative figure en annexe.

- 2. Informations pratiques.**

Correspondance

Notre adresse :

INAMI

Service des soins de santé

Section *Bandagistes*

avenue de Tervuren 211

1150 Bruxelles

Notre site Internet : <http://www.inami.fgov.be>, sur lequel sont mentionnés les tarifs

Votre numéro d'agrément : à mentionner dans toute correspondance

Votre numéro de téléphone : à mentionner éventuellement

Accueil

Téléphonique : (02) 739 78 33, de 9 à 12 heures

En nos bureaux : de 9 à 12 heures, ou sur rendez-vous
avenue de Tervuren 211 (4^e étage) à 1150
BRUXELLES

Obligatoirement par écrit : changement d'adresse, conditions d'agrément,
adhésion à la convention.

Documents

L'attestation de fournitures (*annexe 13 du règlement des prestations de santé*)
peut être reproduite par vos soins pour autant que cette reproduction soit
conforme au document original.

Ce document peut aussi être commandé par écrit à l'adresse suivante :

I.N.A.M.I.
Service Economat
avenue de Tervuren 211
1150 BRUXELLES
E-mail: ekono@inami.fgov.be

* * *

Je vous remercie de votre collaboration au système d'assurance soins de santé.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Fonctionnaire dirigeant,

H. DE RIDDER,
Directeur général.